



Contrat étudiant et congé payé

Par **Takemiya**, le **14/10/2011** à **21:49**

Bonjour,

J'ai besoin d'éclaircissement car je crois que mon employeur veut me rouler.

Je travailler chez Géant casino en contrat étudiant de 12h par semaine en CDI

J'ai donné mes dates d'indisponibilités car je suis en formation 3 week end par ans sur les vendredi, samedi et dimanche (le magasin n'est pas ouvert le dimanche)

Mon employeur m'a indiqué un drôle de procédé...

Il me dit que si je passe ces absences en Congé payé, je suis obligé de prendre 1 semaine entière de congé sans que ça n'ait d'influence sur ma paie.

C'est à dire que je loupe officiellement deux jours de travail mais qu'elle doit me prendre 6 jours de CP...est-ce normal ?

Ca me paraît étrange car, comme je suis en contrat 12h, je ne cotise pas 2,5 jours par mois mais un peu moins.

Donc en plus d'avoir moins de congé payés que les salariés à plein temps, je suis contraint de consommer 6 jours de CP pour seulement 2 jours d'absence.

J'ai consulté la convention collective mais je ne trouve pas de réponse à ma question, je ne trouve pas non plus d'information sur les contrats étudiants.

Donc ma question finale est, comment mes congés payés sont censés être déduits ?

Je fais généralement 8h de travail le samedi et 4h le vendredi. Est-ce que ça correspond à 1,5 congé payé ou à 6jours de CP obligatoire comme l'indique mon employeur?

Merci d'avance à la personne qui prendra le temps de me répondre c'est important.